

Document: EB 2020/131(R)/R.9/Rev.1
Point de l'ordre du jour: 5) ii) b)
Date: 30 décembre 2020
Distribution: Publique
Original: Français

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du Président

Proposition de prêt et don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette

République centrafricaine

Projet de renforcement de la productivité et de l'accès aux marchés des produits agropastoraux dans les savanes (PRAPAM)

Numéro du projet: 2000002442

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Nadine Gbossa

Directrice régionale par intérim
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
téléphone: +39 06 5459 2388
courriel: n.gbossa@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra

Cheffe
Gouvernance institutionnelle et
relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Ndihokubwayo Emime

Directrice de pays
téléphone: +237659173884
courriel: e.ndihokubwayo@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trente et unième session (reprise)
Rome, 7-9 décembre 2020

Pour: Approbation

Table des matières

Sigles et acronymes	iii
Carte de la zone du projet	iv
Résumé du financement	v
I. Contexte	1
A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA	1
B. Enseignements tirés	2
II. Description du projet	3
A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles	3
B. Composantes, résultats et activités	3
C. Théorie du changement	4
D. Alignement, appropriation et partenariats	4
E. Coût, avantages et financement	5
III. Risques	9
A. Risques et mesures d'atténuation	9
B. Catégorie environnementale et sociale	10
C. Classement au regard des risques climatiques	10
D. Soutenabilité de la dette.	10
IV. Exécution	11
A. Cadre organisationnel	11
B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication	11
C. Plans d'exécution	12
V. Instruments et pouvoirs juridiques	13
VI. Recommandation	13

Appendices

- I. Accord de financement négocié
- II. Cadre logique
- III. Matrice intégrée des risques du projet

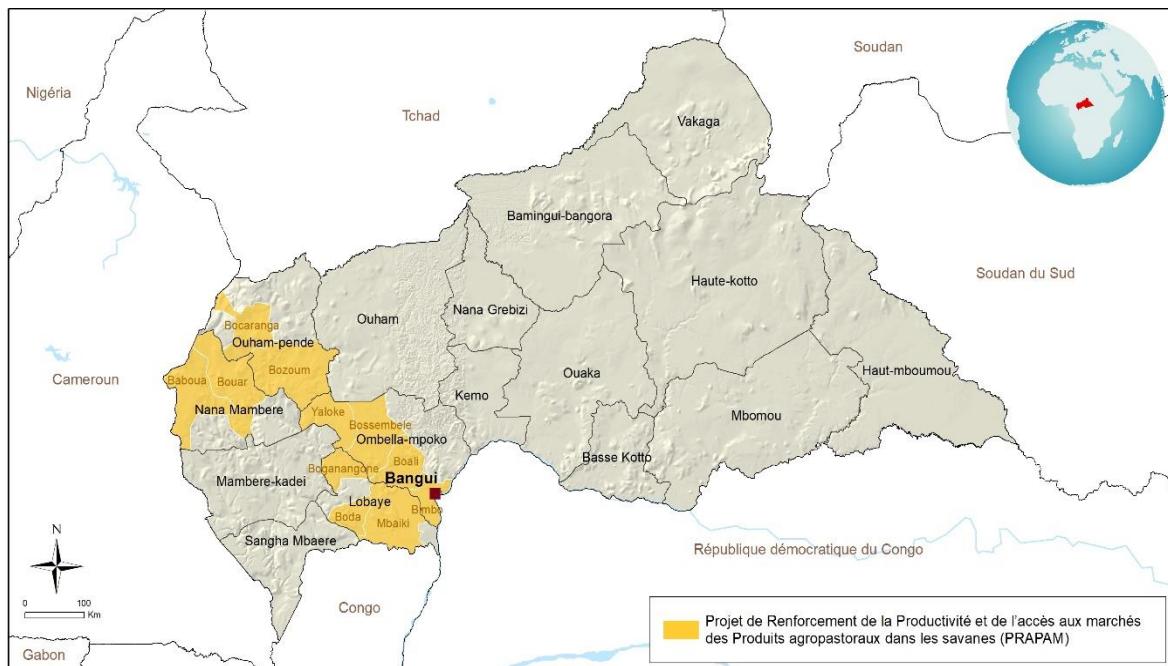
Équipe d'exécution du projet

Directrice régionale:	Nadine Gbossa
Directrice de pays:	Emime Ndiokubwayo
Responsable technique:	Chitima Mawira
Responsable des finances:	Ebele Ikezogwo
Spécialiste climat et environnement:	Pathe Sene
Juriste:	Benoit Diouf

Sigles et acronymes

BAfD	Banque africaine de développement
FIPS	Instruments pour un démarrage plus rapide de l'exécution des projets
OP	Organisation de producteurs
PADECAS	Projet d'appui au développement des chaînes de valeurs agricoles dans les savanes
SAFP	Système d'allocation fondé sur la performance
PRAPAM	Projet de renforcement de la productivité et de l'accès aux marchés des produits agropastoraux dans les savanes
PREPAS	Projet de relance de la production agropastorale dans les savanes
PREVES	Projet de relance des cultures vivrières et du petit élevage dans les savanes
TREI	Taux de rentabilité économique interne
UCP	Unité de coordination du projet

Carte de la zone du projet



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA; 13/08/2020

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur/bénéficiaire:	République centrafricaine
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture et du développement rural et Ministère de l'élevage et de la santé animale
Coût total du projet:	36,85 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA:	4,42 millions d'USD
Conditions du prêt du FIDA:	Prêt à des conditions particulièrement favorables
Montant du don du FIDA au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette:	17,76 millions d'USD
Cofinanceur:	Fonds pour l'adaptation
Montant du cofinancement:	9,03 millions d'USD
Conditions du cofinancement:	Don
Contribution de l'emprunteur/bénéficiaire:	4,67 millions d'USD
Contribution de l'emprunteur/bénéficiaire (en nature):	0,46 million d'USD
Contribution des bénéficiaires:	0,5 million d'USD
Montant du financement du FIDA (action climatique):	18,345 millions d'USD
Institution coopérante:	FIDA
Financement parallèle:	BAfD:11,9 millions d'USD

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation telle qu'elle figure au paragraphe 76.

I. Contexte

A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

Contexte national

1. La République centrafricaine a traversé pendant 12 ans une crise aiguë qui a eu des effets dévastateurs sur son économie avec une chute du PIB de 37% en 2013 et un revenu national brut qui est tombé à 226,4 USD en 2017, contre 600 USD en 2014, déjà le plus faible du monde à l'époque.
2. L'incidence de la pauvreté a augmenté de plus de 22% depuis 2003 et l'extrême pauvreté sévit tout aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Cependant, les zones rurales restent plus fragiles que les zones urbaines où sont concentrés l'essentiel des activités économiques et des services. Les ménages les plus pauvres sont ceux dont le chef de famille travaille dans l'agriculture (soit plus de 60% de la population).
3. Pour faire face à tous les défis et contraintes qui se posent, le Gouvernement a élaboré en mars 2016, après le retour à l'ordre constitutionnel, des stratégies nationales de développement dans la perspective de relancer la concertation sur les politiques et de jeter les bases d'un développement économique durable. Les premiers documents élaborés sont les suivants: i) le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix (PNRCP); ii) le Document de politique nationale agricole (DPAN); iii) le Programme national d'investissement agricole de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN).
4. Au plan institutionnel, le Ministère de l'agriculture et du développement rural assurera la tutelle mais le projet sera mis en œuvre en étroite collaboration avec le Ministère de l'élevage et de la santé animale et les autres ministères en charge de la gestion des ressources naturelles, du commerce ainsi que les représentants des organisations de producteurs (OP).
5. La pandémie de COVID-19 a aussi ralenti les activités économiques. Selon une étude de la Banque mondiale, la croissance économique 2020 est projetée à 0,8%, soit 3,6 points de pourcentage en dessous de ses estimations avant la pandémie.

Aspects particuliers relatifs aux questions que le FIDA doit transversaliser en priorité

6. Conformément aux engagements en matière de transversalisation pris au titre de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11), le projet a été validé comme:
 - incluant un financement climatique;
 - transformateur sur le plan du genre;
 - axé sur les enjeux nutritionnels;
 - axé sur les jeunes.
7. **En ce qui concerne les changements climatiques**, les risques liés aux changements climatiques combinés aux effets de l'augmentation des surfaces cultivées vont accroître dans les années à venir la pression sur les ressources naturelles. Pour atténuer ces risques, le Projet de renforcement de la productivité et de l'accès aux marchés des produits agropastoraux dans les savanes (PRAPAM) déployera des infrastructures rurales résilientes au climat et respectueuses de l'environnement.

8. **Genre et inclusion sociale.** En République centrafricaine, 84,6% des ménages dirigés par une femme sont pauvres, contre 74% des ménages dont le chef de famille est un homme.
9. Le PRAPAM renforcera le pouvoir économique des femmes et appuiera des activités qui allègent leur charge de travail et leurs capacités d'organisation.
10. **Sur le plan nutritionnel, la situation est alarmante.** En 2019, l'indice de la faim dans le monde pour la République centrafricaine est de 59,6 et l'anémie est présente chez 46,0% des femmes entre 15 et 49 ans.
11. Le PRAPAM appuiera l'éducation nutritionnelle intégrale ainsi que des infrastructures de valorisation de la production et de la productivité des cultures vivrières et maraîchères pour une diversification alimentaire.
12. **La question des jeunes.** La population centrafricaine est majoritairement jeune (en 2017, 56% des habitants avaient moins de 18 ans, dont 50,1% de garçons et 49,9% de filles) et la zone de couverture du projet compte près de 108 000 jeunes actifs agricoles en besoin d'appui.
13. Le projet soutiendra leur accès aux compétences et connaissances et leur autonomisation économique en facilitant leur participation aux activités rémunératrices.

Justification de l'intervention du FIDA

14. Le secteur agricole de la République centrafricaine est en proie, avec la crise que le pays a connue, à des contraintes qui se sont accentuées, notamment:
 - i) l'insuffisance des infrastructures d'appui à la production; ii) l'insuffisance et la dégradation des pistes rurales; iii) l'insuffisance et l'inadéquation des moyens de transport; iv) les difficultés pour les producteurs à maîtriser les techniques et à acquérir les équipements de conservation et de transformation appropriés; v) des circuits de commercialisation non organisés avec des difficultés d'écoulement de la production; vi) la situation préoccupante de l'emploi des jeunes en milieu rural.
15. Le FIDA est sollicité pour son appui à l'agriculture familiale en raison de sa capacité à obtenir de bons résultats dans l'accroissement de la production agricole et l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
16. Le FIDA est aussi reconnu pour son savoir-faire technique en matière d'analyse de la vulnérabilité, de mise en place d'infrastructures rurales d'appui à la production, à la transformation, à la commercialisation, et de renforcement du pouvoir économique des femmes et des jeunes.

B. Enseignements tirés

17. D'après l'expérience récente du Projet de relance des cultures vivrières et du petit élevage dans les savanes (PREVES) en République centrafricaine, le risque que les analyses des capacités institutionnelles à la conception soient partielles persiste et qu'il faille planifier des actions de renforcement des capacités.
18. Les difficultés de démarrage connues par le Projet de développement agricole rural – phase I (PDAR I) au Gabon ou le Projet de relance de la production agropastorale dans les savanes (PREPAS) en République centrafricaine révèlent l'importance de mettre en place les instruments pour un démarrage plus rapide de l'exécution des projets (instruments FIPS).
19. En matière d'ingénierie sociale, il est nécessaire d'impliquer tous les groupes d'usagers, avant et pendant la réalisation, ainsi que dans la gestion et la mise en valeur de la ressource créée, restaurée ou aménagée.

II. Description du projet

A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles

20. **L'objectif général** du PRAPAM est de contribuer d'une manière durable à la réduction de la pauvreté, à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages pauvres en milieu rural et à l'insertion économique des femmes et des jeunes dans les régions 1, 2 et 3 de la République centrafricaine.
21. **L'objectif de développement** est de renforcer la résilience des populations rurales et d'améliorer leur accès aux débouchés commerciaux. Il vise à créer les conditions favorables à l'accroissement des productions végétales et animales et à œuvrer pour une meilleure commercialisation des produits des filières clés de la zone d'intervention.
22. **Zone d'intervention.** Le PRAPAM va circonscrire ses interventions dans quatre préfectures: la Nana-Mambéré, l'Ouham-Pendé, la Lobaye et l'Ombella-M'poko. À l'intérieur de ces préfectures, le projet concentrera ses interventions dans 11 sous-préfectures et bassins de production (Bimbo, Boali, Bossembélé, Yaloké, Boda, Boganangone, Mbaïki, Bouar, Boboua[1], Bozoum et Bocaranga[2]).
23. **Groupe cible.** Le PRAPAM visera en priorité: i) les petits producteurs et les éleveurs caractérisés par une production de subsistance qui travaillent respectivement sur des superficies agricoles réduites et avec un capital bétail limité; ii) les personnes déplacées et celles qui sont retournées dans leur lieu d'origine, les personnes extrêmement vulnérables vivant avec le VIH/SIDA, les personnes handicapées, les personnes du troisième âge, veuves et veufs, les jeunes, les filles et femmes chefs de ménage, et les peuples autochtones, l'ensemble se caractérisant par une vulnérabilité structurelle, un manque de capital de production, d'opportunités socioéconomiques et d'emplois.
24. Le PRAPAM vise à atteindre, grâce aux activités de promotion des filières ciblées (17 000 ménages) et aux activités de nutrition (10 800 personnes), environ 20 000 ménages (dont 50% de femmes, 30% de jeunes) soit près de 119 000 personnes.
25. **Stratégie de ciblage.** Le PRAPAM sera doté d'une stratégie de ciblage participative, inclusive, souple qui tiendra compte des dynamiques internes au niveau de chaque bassin de production ciblé, des objectifs attendus, des besoins et spécificités de chaque catégorie de bénéficiaires. Elle reposera sur un ciblage géographique pour des bassins de production stratégiques et sur un ciblage socioéconomique des groupes prioritaires.

B. Composantes, résultats et activités

26. Le PRAPAM comprend les composantes suivantes: i) Composante A: Développement des filières végétales et animales; ii) Composante B: Soutien à l'offre des services et à la valorisation des produits; iii) Composante C: Coordination et gestion du projet.
27. **Composante A. Développement des filières végétales et animales.** Cette composante vise l'augmentation de la productivité et des productions des systèmes végétal et animal, contribuant ainsi à une amélioration nutritionnelle.
28. **Sous-composante A.1. Renforcement des capacités productives des producteurs.** L'intervention du PRAPAM consiste en la mise en place d'un mécanisme d'appui au défrichement et au labour des parcelles agricoles, en complémentarité avec les activités financées sous cette sous-composante par le Projet d'appui au développement des chaînes de valeurs agricoles dans les savanes (PADECAS).

29. **Sous-composante A.2. Crédit et réhabilitation d'infrastructures d'appui à la production.** Cette sous-composante vise la mise en valeur et le développement de 730 ha d'aménagements hydro-agricoles au niveau des bas-fonds en vue de l'intensification de la production rizicole, et des cultures vivrières et maraîchères. Elle sera mise en œuvre au moyen de trois volets d'activités: i) réhabilitation et extension du périmètre irrigué de Bozoum; ii) réhabilitation et extension du périmètre irrigué de Sakai; iii) construction d'infrastructures pour l'aménagement de bas-fonds et de sites maraîchers.
30. **Sous-composante A.3. Éducation nutritionnelle et inclusion sociale.** Cette sous-composante vise l'amélioration de l'état nutritionnel des ménages les plus vulnérables, et la reconstitution et le renforcement de leurs capacités productives et de leurs moyens d'existence. Les activités envisagées sont: i) l'appui à la prise en charge intégrée de la malnutrition aigüe sévère; ii) le soutien à l'éducation nutritionnelle et sanitaire; iii) le soutien au développement des initiatives économiques afin de contribuer à renforcer le capital productif des ménages.
31. **Composante B. Soutien à l'offre des services et à la valorisation des produits.** L'objectif visé par cette composante est la création d'infrastructures mieux gérées en matière de transformation, de commercialisation et d'accès aux marchés.
32. **Sous-composante B.1. Infrastructures d'accès aux marchés.** Cette sous-composante a pour objectif de mettre en place des infrastructures de desserte mieux gérées afin d'améliorer l'accès vers les sites de production, les habitations et les marchés. Les activités, qui seront développées en deux volets sont les suivantes: i) réhabilitation ou ouverture des pistes rurales et agricoles; ii) mise en place et équipement des brigades d'entretien routier.
33. **Sous-composante B.2. Appui à la valorisation des produits.** L'objectif de cette sous-composante est de mettre en place des infrastructures de valorisation des productions soutenues par un accès aux marchés amélioré. Les activités à réaliser se rattachent à: i) l'amélioration du stockage et de la transformation des produits; l'appui aux savoirs et à l'accès aux marchés; iii) le renforcement de l'offre de services aux producteurs.
34. **Composante 3. Coordination et gestion du projet.**

C. Théorie du changement

35. Les actions conduites dans le cadre du PRAPAM contribueront à une capacité accrue des institutions, pour des niveaux de production plus élevés générant davantage de revenus et d'emplois en vue d'une plus grande sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages.
36. Sur le plan climatique, le projet intégrera des mesures de résilience climatique par: i) le déploiement d'infrastructures rurales résilientes au climat, y compris l'irrigation avec maîtrise totale de l'eau; ii) le développement des programmes de renforcement des capacités sur le plan climatique.
37. En ce qui concerne la question du genre et des jeunes, le projet appuiera l'accès des femmes et des jeunes aux ressources naturelles et aux facteurs de production et le contrôle qu'ils pourront exercer dessus, ainsi que leur participation aux activités rémunératrices tout en allégeant leur charge de travail et en renforçant leur participation dans les instances décisionnelles.

D. Alignement, appropriation et partenariats

38. Le développement économique et social en République centrafricaine est régi depuis 2016 par le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix (PNRCP, 2017-2021). Le PRAPAM participera à l'opérationnalisation de cette orientation stratégique en contribuant à son pilier 3.

39. Au niveau du FIDA, le projet doit être aligné sur le Cadre stratégique du FIDA 2016-2025 (particulièrement les objectifs stratégiques 1, 2 et 3) et le COSOP 2020-2024. Le PRAPAM contribuera également à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD 1 (pas de pauvreté), l'ODD 2 (faim "zéro"), l'ODD 5 (égalité entre les sexes) et l'ODD 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques).
40. Quatre types de partenaires seront visés par ce projet: i) les partenaires techniques et financiers parmi lesquels la Banque africaine de développement (BAfd); ii) des organismes comme le Bureau international du Travail (BIT), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial (PAM), qui appuieront le projet, chacun dans son domaine de compétences; iii) le secteur privé et les banques pour l'établissement de contrats commerciaux et de financement des petites entreprises en faveur des jeunes et des femmes; iv) les OP et les organisations non gouvernementales pour l'exécution de certaines activités de terrain. Les services publics et les communautés locales constitueront dans leurs domaines respectifs des partenaires institutionnels importants dans le suivi-évaluation de la performance du projet.

E. Coût, avantages et financement

41. La composante A (Développement des filières végétales et animales) et la composante B (Soutien à l'offre des services et à la valorisation des produits) sont partiellement comptabilisées comme financement climatique. Conformément aux méthodes des banques multilatérales de développement pour suivre le financement de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets, le montant total du financement climatique du FIDA pour ce projet est initialement calculé à 18 345 000 USD.

Coûts du PRAPAM

42. Le PRAPAM sera mis en œuvre sur une période de six (6) ans. Son coût total, y compris les imprévus, s'établit à 36,85 millions d'USD (21,37 milliards de francs CFA). Le coût de base s'élève à 32,68 millions d'USD (18,96 milliards de francs CFA). Les taxes correspondent à 12,7% du coût total, soit un montant total de 4,67 millions d'USD (2,71 milliards de francs CFA).
43. Le coût des investissements et coûts récurrents du projet s'élèvent respectivement à 29,21 millions d'USD (17,97 milliards de francs CFA), soit 90% du coût total et 3,47 millions d'USD (2,012 milliards de francs CFA), soit 10% du coût total. Le montant des imprévus est de 4,17 millions d'USD dont 1,07 million d'USD d'imprévu physiques et 3,09 millions d'USD d'imprévu financiers.
44. La composante A (Développement des filières végétales et animales) aura un coût estimé à 14,27 millions d'USD, soit 38,73% du coût du projet, la composante B (Soutien à l'offre des services et à la valorisation des produits) s'élèvera à un montant de 15,99 millions d'USD, soit 43,40% du coût du projet, et le coût de la composante C (Coordination et gestion du projet) sera de 6,58 millions d'USD, soit 17,86% du coût total du projet.

Tableau 1

Coût du projet par composante et sous-composante et par source de financement
 (en milliers d'USD)

Composante/sous-composante	Don du FIDA		Prêt du FIDA		Fonds pour l'adaptation		Contribution du Gouvernement en nature		Bénéficiaires		Contribution des bénéficiaires en nature		Gouvernement		TOTAL	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. Composante A: Développement des filières végétales et animales																
Sous-composante A.1 Renforcement des capacités productives des producteurs	1 016,5	51,0	257,2	12,9	481,4	24,1	-	-	-	-	-	-	238,5	12,0	1 993,6	5,4
Sous-composante A.2 Création et réhabilitation d'infrastructures d'appui à la production	5 300,4	57,3	1 290,1	14,0	1 308,0	14,1	-	-	-	-	-	-	1 347,1	14,6	9 245,6	25,1
Sous-composante A.3 Éducation nutritionnelle et inclusion sociale	351,5	11,6	88,3	2,9	2 352,1	77,5	-	-	232,5	7,7	-	-	12,3	0,4	3 036,6	8,2
Sous-total	6 668,4	46,7	1 635,7	11,5	4 141,5	29,0	-	-	232,5	1,6	-	-	1 597,9	11,2	14 275,8	38,7
2. Composante B: Soutien à l'offre des services et à la valorisation des produits																
Sous-composante B.1 Infrastructures d'accès aux marchés	6 780,2	60,3	1 696,3	15,1	928,7	8,3	-	-	-	-	-	-	1 840,2	16,4	11 245,5	30,5
Sous-composante B.2 Appui à la valorisation des produits	957,0	27,7	246,6	7,1	1 333,5	38,6	-	-	267,6	7,8	-	-	645,8	18,7	3 450,5	9,4
Sous-composante B.3 Réalisation d'infrastructures pour une meilleure fonctionnalité des services	584,5	44,9	140,7	10,8	357,2	27,4	-	-	-	-	-	-	220,0	16,9	1 302,4	3,5
Sous-total	8 321,8	52,0	2 083,6	13,0	2 619,4	16,4	-	-	267,6	1,7	-	-	2 706,1	16,9	15 998,4	43,4
3. Composante C: Coordination et gestion du projet																
Sous-composante C.1 Coordination et gestion	1 888,7	41,9	484,8	10,8	1 368,4	30,4	459,9	10,2	-	-	-	-	301,8	6,7	4 503,7	12,2
Sous-composante C.2 Suivi-évaluation et gestion des savoirs	889,0	42,7	217,8	10,5	908,9	43,7	-	-	-	-	-	-	66,2	3,2	2 081,9	5,6
Sous-total	2 777,7	42,2	702,6	10,7	2 277,3	34,6	459,9	7,0	-	-	-	-	368,0	5,6	6 585,6	17,9
TOTAL	17 767,8	48,2	4 421,8	12,0	9 038,2	24,5	459,9	1,2	500,0	1,4	-	-	4 671,9	12,7	36 859,8	100,0

Tableau 2
Coût du projet par catégorie de dépenses et par source de financement
(en milliers d'USD)

	Don du FIDA		Prêt du FIDA		Fonds pour l'adaptation		Contribution du Gouvernement en nature		Bénéficiaires		Contribution des bénéficiaires en nature		Gouvernement		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Catégorie de dépenses																
Génie civil et rural	10 027,6	52,7	2 480,0	13,0	2 907,7	15,3	-	-	-	-	-	-	3 615,9	19,0	19 031,1	51,6
Équipements et matériels	637,5	24,4	167,1	6,4	1 051,0	40,2	-	-	-	-	-	-	757,9	29,0	2 613,6	7,1
Ateliers de formation	1 161,2	63,3	289,1	15,8	384,6	21,0	-	-	-	-	-	-	0,0	-	1 834,9	5,0
Consultants	3 092,2	51,1	761,5	12,6	2 196,5	36,3	-	-	-	-	-	-	0,0	-	6 050,1	16,4
Véhicules	163,8	53,5	46,3	15,1	6,1	2,0	-	-	-	-	-	-	90,1	29,4	306,3	0,8
Biens, services et intrants	902,4	49,0	225,5	12,3	211,9	11,5	-	-	500,0	27,2	-	-	0,0	-	1 839,8	5,0
Dons et subventions	-	-	-	-	1 031,0	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-	1 031,0	2,8
Salaires et indemnités	1 556,0	50,9	394,9	12,9	1 107,4	36,2	-	-	-	-	-	-	0,0	-	3 058,3	8,3
Fonctionnement	227,3	20,8	57,6	5,3	141,9	13,0	459,9	42,0	-	-	-	-	208,0	19,0	1 094,7	3,0
TOTAL	17 767,8	48,2	4 421,8	12,0	9 038,2	24,5	459,9	1,2	500,0	1,4	-	-	4 671,9	12,7	36 859,8	100,0

Tableau 3
Cout du PRAPAM par composante et sous-composante et par année
(en milliers d'USD).

Composante/sous composante	<i>Total incluant les provisions pour imprévus</i>												
	2021		2022		2023		2024		2025		2026		Total
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
1. Composante A: Développement des filières végétales et animales													
Sous-composante A.1: Renforcement des capacités productives des producteurs	192,8	4	1 059,4	9	366,2	3	364,7	6	7,0	0	3,6	1	1 993,6
Sous-composante A.2: Création et réhabilitation d'infrastructures d'appui à la production	504,3	11	2 044,1	18	2 640,4	24	2 494,1	38	1 552,4	58	10,2	2	9 245,6
Sous-composante A.3: Éducation nutritionnelle et inclusion sociale	1 015,5	21	676,1	6	1 034,2	9	283,3	4	21,8	1	5,7	1	3 036,6
Sous-total	1 712,6	36	3 779,6	33	4 040,7	36	3 142,1	48	1 581,3	59	19,5	4	14 275,8
2. Composante B: Soutien à l'offre des services et à la valorisation des produits													
Sous-composante B.1: Infrastructures d'accès aux marchés	547,2	11	4 757,0	42	3 997,2	36	1 915,4	29	17,5	1	11,1	2	11 245,5
Sous-composante B.2: Appui à la valorisation des produits	341,1	7	881,3	8	1 824,7	16	300,2	5	98,7	4	4,5	1	3 450,5
Sous-composante B.3: Réalisation d'infrastructures pour une meilleure fonctionnalité des services	59,4	1	843,3	7	188,9	2	210,8	3	-	-	-	-	1 302,4
Sous-total	947,6	20	6 481,7	57	6 010,8	54	2 426,4	37	116,2	4	15,6	3	15 998,4
3. Composante C: Coordination et gestion du projet													
Sous-composante C.1: Coordination et gestion	1 325,3	28	703,6	6	708,7	6	729,1	11	615,4	23	421,5	85	4 503,7
Sous-composante C.2: Suivi-évaluation et gestion des savoirs	773,9	16	331,9	3	344,5	3	235,1	15	359,3	13	37,2	8	2 081,9
Sous-total	2 099,2	44	1 035,5	9	1 053,2	9	964,3	4	974,8	36	458,7	93	6 585,6
TOTAL	4 759,5	100	11 296,8	100	11 104,7	100	6 532,8	100	2 672,3	100	493,8	100	36 859,8

8

Stratégie et plan de financement et de cofinancement

45. Les sources de financement du projet comprendront: i) le FIDA, à hauteur de 4,42 millions d'USD sous forme de prêt et 17,76 millions d'USD sous forme de don; ii) le Fonds pour l'adaptation, 9,03 millions d'USD; iii) les bénéficiaires des modules, 0,5 million d'USD; iii) le Gouvernement centrafricain, 4,67 millions d'USD, correspondant aux taxes et impôts divers appliqués sur les biens et services et 0,45 million d'USD correspondant au coût de mise à disposition de locaux pour l'unité de coordination du projet (UCP) et les antennes. Les instruments FIPS seront mobilisés pour permettre un démarrage rapide du projet.

Décaissement

46. Les fonds du FIDA seront décaissés conformément aux dispositions du manuel de décaissement du Fonds. Les modalités de décaissement du FIDA seront détaillées dans la lettre à l'Emprunteur/bénéficiaire après l'entrée en vigueur de l'Accord de financement.

Résumé des avantages et analyse économique

47. Le taux de rentabilité économique interne (TREI) de base du projet s'établit à 19,3%. La valeur actuelle nette (VAN) est estimée à 34,65 millions d'USD. Cependant, il devra être plus élevé si l'on prend en compte les avantages dus à l'éducation nutritionnelle, aux connaissances acquises lors des formations, etc.
48. L'analyse de sensibilité fondée sur les augmentations de 10%, 20% et 30% des coûts du projet montre des TREI de 16,8%, 15,4% et 14% respectivement, ce qui prouve que les résultats restent robustes face au risque d'augmentation des coûts des activités qui seront promues dans le cadre du projet. Les VAN correspondantes à ces niveaux de hausse des coûts seraient respectivement de 29,2 millions d'USD, 25,4 millions d'USD et 21,7 millions d'USD.
49. L'analyse de sensibilité fondée sur des diminutions de 10%, 20% et 30% des revenus dues au projet indique des TREI respectivement de 16,7%, 15,4% et 14%. Si les avantages économiques étaient retardés d'un an ou de quatre ans, le TREI se situerait respectivement à 15,60% et 9,6%.

Stratégie de sortie et durabilité

50. Le PRAPAM veillera à: i) développer les synergies nécessaires et complémentarités avec le PADECAS; ii) assurer un transfert souple des compétences aux acteurs (OP, comités techniques, associations d'usagers, services techniques déconcentrés, etc.); iii) assurer la gestion des infrastructures collectives par les communautés et ce, dès le stade de leur identification; iv) assurer la mise en relation et la création d'un climat de confiance entre les producteurs et leurs organisations avec les partenaires commerciaux, les services techniques déconcentrés, les agences de développement; v) renforcer les capacités des services centraux des deux ministères de tutelle.
51. La mise en œuvre du projet sera organisée en trois phases dont une de démarrage rapide en année 1, années 2, 3, 4 et 5 pour les investissements et année 6 pour la consolidation, l'appropriation et le désengagement.

III. Risques

A. Risques et mesures d'atténuation

52. Les risques recensés dans le cadre du PRAPAM concernent: i) la politique et la sécurité; ii) le climat; iii) la faiblesse et l'incompétences des entreprises de travaux pour la construction/réhabilitation des travaux prévus; iv) le domaine fiduciaire et de la gouvernance dans la gestion du projet; v) la non-fonctionnalité des synergies et complémentarités PADECAS/PRAPAM; vi) la résurgence des arriérés de paiement des dettes et des dépenses inéligibles comme facteurs de suspension du portefeuille.

53. Pour ce qui est des flux de fonds, le projet doit élaborer un plan de trésorerie trimestriel sur le compte désigné, à actualiser régulièrement. Il faudra aussi former les partenaires d'exécution sur les procédures de décaissement/justifications des subventions accordées par le projet et décaisser les fonds des conventions de partenariat sur la base d'un plan d'activités trimestriel à renouveler à hauteur du montant justifié par le partenaire.
54. En ce qui concerne la budgétisation, le projet est tenu de présenter un plan de décaissement adossé au budget annuel du plan de travail et budget annuel (PTBA).

Tableau 4
Risques et mesures d'atténuation

<i>Catégories de risque</i>	<i>Risque inhérent</i>	<i>Risque résiduel</i>
Contexte national	Élevé	Élevé
Stratégies et politiques sectorielles	Substantiel	Moyen
Contexte environnemental et climatique	Élevé	Substantiel
Portée du projet	Substantiel	Moyen
Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité	Substantiel	Moyen
Gestion financière	Élevé	Substantiel
Passation des marchés	Élevé	Moyen
Impact environnemental, social et climatique	Substantiel	Moyen
Parties prenantes	Moyen	Faible
Risque global	Substantiel	Moyen

B. Catégorie environnementale et sociale

55. Le PRAPAM est classé en catégorie environnementale et sociale A. Les risques environnementaux et sociaux potentiels posés par le PRAPAM peuvent être faibles à significatifs, surtout dans le cas des activités d'aménagement allant au-delà de 100 ha pour la production agricole, la restauration des eaux et des sols. À cela s'ajoute aussi la construction d'infrastructures routières comme les pistes et routes sur des linéaires de plus de 10 km et d'autres infrastructures comme les barrages.
56. La plupart de ces impacts pourraient être corrigés et/ou considérablement réduits grâce à des plans d'atténuation appropriés.

C. Classement au regard des risques climatiques

57. Le projet est classé à **risque climatique élevé**. Les interventions d'adaptation aux changements climatiques aideront les communautés vulnérables à modérer ce risque et à atténuer durablement les effets des changements climatiques dans la zone d'intervention.

D. Soutenabilité de la dette

58. Le dernier rapport de pays du Fonds monétaire international d'avril 2020 pour la République centrafricaine confirme le risque élevé de surendettement extérieur, et l'indicateur composite de la République centrafricaine, avec une note de 2,44, signale une faible capacité d'endettement. La dette devrait rester soutenable à moyen terme une fois que les effets de la crise liée à la COVID-19 se dissiperont. Quant à la projection de croissance économique pour 2020, elle a été révisée à la baisse à 1,0% tandis que l'inflation augmentera à 3,5% contre un taux d'inflation de 3,0% avant la pandémie de COVID-19.

IV. Exécution

A. Cadre organisationnel

Gestion et coordination du projet

59. Dans un esprit d'efficacité et d'efficience, le schéma institutionnel retenu pour le PRAPAM est le suivant: i) mettre en place au niveau central un même comité de pilotage et deux UCP séparées travaillant en binôme; ii) établir au niveau du terrain les mêmes antennes PADECAS et PREPAS en tant que dispositif de coordination et de concertation régional; iii) mutualiser certaines charges de gestion; iv) conduire de manière concertée les exercices de programmation des activités sur le terrain et de préparation des PTBA. Les différents manuels fixeront les règles de gestion et permettront de mettre en place la mémoire institutionnelle du projet.

Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

60. Les fonds du projet seront gérés selon les procédures en vigueur en République centrafricaine ainsi que celles du FIDA en matière de gestion financière et administrative des projets. Les procédures de gestion administrative et financière seront détaillées dans la lettre à l'Emprunteur/bénéficiaire et dans le manuel de gestion administrative et financière du projet.
61. Les procédures nationales pour la passation des marchés s'appliqueront dans le cadre du PRAPAM toutes les fois qu'elles ne seront pas en contradiction avec les directives du FIDA de septembre 2010, révisées en décembre 2019.
62. La gouvernance du PRAPAM est conforme à la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations, et, à cet effet, tous les outils disponibles devront être utilisés durant sa mise en œuvre. Toutes les pratiques observées dans ces domaines devront être signalées immédiatement aux bureaux correspondants du FIDA (<https://www.ifad.org/fr/anti-corruption>) ainsi qu'au service de prévention de la fraude au niveau national centrafricain.

Engagement et retours d'information du groupe cible du projet et traitement des plaintes

63. Le renforcement de l'impact du projet sera assuré par la mise en place de mécanismes de transparence et d'engagement citoyen visant à améliorer la redevabilité et la performance des acteurs clés tels le personnel des projets, les prestataires de services, les OP, les coopératives, le secteur privé, et les réseaux de jeunes au sein desquels sont regroupés les bénéficiaires, ainsi que l'efficacité des partenariats public-privé établis. Le projet mettra en place un mécanisme d'évaluation périodique des résultats par une partie tierce de la société civile.
64. Processus de traitement des plaintes.
65. Pour pallier les conflits d'intérêts éventuels, un mécanisme de recours et réclamations donnant la parole aux différents acteurs sera mis en place dès le démarrage du projet.

B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

Système de suivi-évaluation

66. Chaque UCP mettra en place les outils et procédures de suivi-évaluation selon les exigences du FIDA pour le PRAPAM et de la BAfD pour le PADECAS. Cependant, ces outils et procédures seront rapprochés afin de disposer d'un mécanisme commun pour présenter les résultats de développement générés par les deux projets.
67. Le système de suivi-évaluation du PRAPAM sera intimement lié aux dispositifs en construction au niveau national, dont ceux utilisés par les ministères de tutelle (Ministère de l'agriculture et du développement rural et Ministère de l'élevage et de la santé animale) et le Secrétariat permanent du RGPCA.

Stratégie de gestion des savoirs et de communication

68. La stratégie sera mise en place par le projet avec pour objectifs: i) l'ancrage durable des savoirs techniques auprès des producteurs et coopératives; ii) la génération de savoirs à partir de l'expérience du projet; iii) le partage de ces savoirs auprès des Départements techniques du Ministère de l'agriculture et du développement rural et du Ministère de l'élevage et de la santé animale, du FIDA ou des autres bailleurs de fonds à l'aide de divers médias.

Innovations et reproduction à plus grande échelle

69. La mise en œuvre des projets précédents a permis d'engranger des acquis non négligeables qui méritent d'être poursuivis et amplifiés dans le cadre de ce nouveau projet.

- **Approche OP.** Cette approche a favorisé la cohésion sociale au niveau des communautés, pavant ainsi la voie à une entente de base pour la mise en place de projets et d'activités socioéconomiques. Ces OP seront accompagnées pour une maîtrise des outils de gestion et d'organisation.
- **Approche chaîne de valeur.** L'approche amorcée depuis le PREVES démontre que sa mise en œuvre dans un milieu rural traumatisé comme celui de la République centrafricaine prend du temps et doit s'adapter au contexte local. La rentabilité des activités économiques doit être soutenue par un ensemble d'actions croisées, ce qui sera poursuivi dans le PRAPAM.
- **Prise en compte de la dimension environnementale.** L'intégration de cette préoccupation dans les actions de développement depuis les interventions du PREVES a montré que les populations rurales sont réceptives aux innovations visant à préserver l'environnement et à atténuer les effets néfastes des changements climatiques observés au quotidien.
- **Nécessité d'une stratégie effective de désengagement du projet.** L'absence d'une telle stratégie au niveau du PREVES a révélé la fragilité des acquis du fait que les bénéficiaires n'étaient pas bien préparés à une prise en main effective des investissements laissés par le projet. Un mécanisme intelligent de retrait a été envisagé dans le PREPAS et cette approche est mise à l'échelle dans le PRAPAM.
- **Relations commerciales entre OP et acteurs privés en aval de la production.** Cette expérience est encore nouvelle mais prometteuse. Elle est retenue comme approche de développement des chaînes de valeur par le PREPAS et le PADECAS et sera consolidée par le PRAPAM.

C. Plans d'exécution

Plans de préparation à l'exécution et de démarrage

70. Le PRAPAM nécessite un démarrage rapide qui est soutenu par les instruments FIPS du FIDA.

Supervision, examen à mi-parcours et plans d'achèvement

71. La supervision du PRAPAM sera directement assurée par le FIDA grâce au bureau sous-régional Afrique du Centre en suivant les procédures du FIDA. Deux missions conjointes avec le Gouvernement, le FIDA et la BAfD seront conduites par an.
72. Un examen à mi-parcours sera organisé au cours de la troisième année d'exécution du projet avec pour objet d'évaluer les résultats obtenus et les possibilités d'atteindre les objectifs fixés. Un rapport d'achèvement de projet complétera les évaluations et fournira des éléments objectifs d'appréciation des résultats du projet ainsi que les enseignements tirés.

V. Instruments et pouvoirs juridiques

73. Un accord de financement entre la République centrafricaine et le FIDA constituera l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'Emprunteur/bénéficiaire. Un exemplaire de l'accord de financement figure à l'appendice I.
74. La République centrafricaine est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
75. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VI. Recommandation

76. Je recommande au Conseil d'administration d'approuver le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République centrafricaine un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant de quatre millions quatre cent vingt mille dollars des États-Unis (4 420 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République centrafricaine un don d'un montant de dix-sept millions sept cent soixante mille dollars des États-Unis (17 760 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Gilbert F. Houngbo

Accord de financement négocié - La République Centrafricaine

Projet de Renforcement de la Productivité et de l'Accès aux Marchés des Produits Agropastoraux dans les savanes (PRAPAM)

(Négociations conclues le 5 Novembre 2020)

Prêt No:

Don No:

Nom du Projet : Projet de Renforcement de la Productivité et de l'Accès aux Marchés des Produits Agropastoraux dans les savanes (PRAPAM)

Entre

La République Centrafricaine ("l'Emprunteur/Bénéficiaire")

ET

Le Fonds international de développement agricole (le « Fonds » ou le « FIDA »)

(désignés individuellement par une "Partie" et collectivement par les "Parties")

ATTENDU QUE la République Centrafricaine a initié le Projet dont l'objet est de contribuer d'une manière durable à la réduction de la pauvreté, à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages pauvres en milieu rural et à l'insertion économique des femmes et des jeunes pour un coût global d'un montant de trente-six millions huit cent cinquante mille (36 850 000) dollars des États-Unis ;

ATTENDU QUE le Projet sera cofinancé par (i) le FIDA à hauteur de dix-sept millions sept cent soixante-seize mille (17 760 000) dollars des États-Unis sous forme de Don et quatre millions quatre cent vingt mille (4 420 000 US\$)) dollars des États-Unis sous forme de prêt; (ii) le Fonds d'adaptation pour un montant de neuf millions trente mille (9 030 000) dollars des États-Unis; (iii) les bénéficiaires des modules contribueront pour cinq cent mille (500 000 US\$)) dollars des États-Unis; (iii) le Gouvernement Centrafricain contribuera pour un montant maximum de quatre million six cent soixante-dix mille (4 670 000 US\$)) dollars des États-Unis correspondant au montant effectif payé pour les taxes et impôts divers appliqués sur les biens et services susceptibles d'être acquis dans le cadre du Projet et quatre cent cinquante mille (450 000 US\$)) en nature, correspondant au coût de mise à disposition de locaux pour l'UCP et les antennes.

ATTENDU QUE l'Emprunteur/le Bénéficiaire a sollicité du Fonds un prêt et un don pour le financement partiel du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent accord ;

ATTENDU QUE sur la base de ce qui précède, le Fonds a accepté d'accorder à l'Emprunteur/Bénéficiaire, un prêt qu'il accepte conformément aux modalités et conditions établies dans le présent accord (le "Prêt") et un don au titre du Cadre de soutenabilité de la dette (le "Don") ;

Considérant que le Fonds a accepté de co-financer le Projet.

Par conséquent, les parties conviennent de ce qui suit :

Section A

1. Le présent accord comprend l'ensemble des documents suivants :la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).
2. Les Conditions Générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2018 et toutes éventuelles modifications postérieures ("les Conditions Générales") sont annexées au présent accord, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions Générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur/Bénéficiaire, qui l'accepte, un Prêt et un Don (le "Financement"), que l'Emprunteur/ Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

Section B

1. **A.** Le montant du Prêt est de quatre millions quatre cent vingt mille (4 420 000 US\$) dollars des États-Unis.
B. Le montant du Don est de dix-sept millions sept cent soixante mille (17 760 000 US\$) dollars des États-Unis.
2. Le Prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables et ne porte aucun intérêt, mais porte une commission de service déterminée par le FIDA à la date d'approbation du Prêt par le Conseil d'administration du Fonds et sera payable semestriellement au titre du service du Prêt. L'emprunt aura une échéance de quarante (40) ans, y compris un différé d'amortissement de dix (10) ans, à compter de la date d'approbation de l'emprunt par le Conseil d'administration du Fonds. Le principal de l'emprunt sera remboursé à raison de quatre pour cent et demi (4.5%) du montant total du principal par an pour les années onze (11) à trente (30) et un pour cent (1%) du principal total par an pour les années trente et un (31) à quarante (40).
3. La monnaie de paiement au titre du service du Prêt est le dollar des États-Unis (USD) au taux de change déterminé à la date du paiement.
4. L'exercice financier débute le 1^{er} Janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

5. Le remboursement du principal et le paiement des intérêts, de la commission de service du Prêt sont exigibles le 30 Avril et le 31 Octobre de chaque année.
6. Il y aura deux comptes désignés en Franc CFA, pour l'utilisation exclusive du Projet ouverts dans les livres d'une banque commerciale, acceptable pour le Fonds, et établie à Bangui destinés à recevoir, respectivement, les ressources exclusives du Prêt et du Don accordés au titre du présent accord. L'Emprunteur doit indiquer au Fonds l'identité des personnalités autorisées à exploiter les comptes désignés.
7. Deux comptes d'opérations libellés en Franc CFA seront ouverts au nom du Projet, dans les livres d'une banque commerciale, acceptable pour le Fonds, et établie à Bangui destinés à recevoir, respectivement les ressources exclusives du Prêt et du Don accordés au titre du présent accord. L'Emprunteur doit indiquer au Fonds l'identité des personnalités autorisées à exploiter les comptes désignés. Le compte d'opération du Prêt et celui du Don auront un sous-compte opérationnel ouvert pour chaque antenne du Projet.
8. L'Emprunteur/ Bénéficiaire fournira des fonds de contrepartie aux fins du Projet pour un montant maximum de quatre millions six cent soixante-dix mille (4 670 000 US\$) dollars des États-Unis correspondant au montant effectif payé pour les taxes et impôts divers appliqués sur les biens et services susceptibles d'être acquis dans le cadre du Projet ainsi qu'une contribution en nature estimée à quatre cent cinquante mille (450 000 US\$) dollars des États-Unis, en nature, correspondant au coût de mise à disposition locaux pour l'Unité de Coordination du Projet (UGP) et les antennes.

Section C

1. L'Agent principal du Projet est: Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.
2. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 (b) et (c) des Conditions Générales. Toutefois, les parties conviennent qu'une revue à mi-parcours sera organisée au cours de la troisième année d'exécution du Projet ou tout autre date convenue ou désignée par le Fonds et notifiée à l'Emprunteur/Bénéficiaire, à l'effet d'évaluer les résultats obtenus et les chances d'atteindre des objectifs du Projet.
3. La date d'achèvement du Projet est fixée au sixième (6^{ème}) anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord et la date de clôture du financement interviendra six (6) mois plus tard, ou à toute autre date désignée par le Fonds et notifiée à l'Emprunteur/ Bénéficiaire. La date de clôture du financement sera fixée conformément aux Conditions Générales, le cas échéant.
4. L'acquisition de biens, travaux et services financés par le Financement est effectuée conformément aux dispositions de la réglementation de l'Emprunteur/Bénéficiaire en matière de passation des marchés, dans la mesure où elles sont conformes aux directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA.

Section D

1. Le Fonds administrera le financement et supervisera le Projet avec l'assistance de l'Agent principal du Projet.

Section E

1. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires de suspension, de résiliation ou d'annulation du présent accord :

- a) A l'appréciation discrétionnaire du Fonds ou des cofinanciers, le cas échéant, l'absence de ratification ou d'approbation de l'accord de financement selon la législation nationale en vigueur de l'Emprunteur/Bénéficiaire.
- b) Le manuel des procédures administratives et financières du Projet ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement sans l'accord préalable du Fonds, et après consultation avec l'Emprunteur/Bénéficiaire, le Fonds considère que cette modification ou amendement a ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet.
- c) Le non-respect par l'Emprunteur/Bénéficiaire de l'un quelconque de ses engagements au titre du présent accord de financement ou de l'exécution du Projet entraînera, à l'appréciation discrétionnaire du Fonds, la suspension ou la résiliation du présent accord de financement ainsi que tous les engagements subséquents du Fonds.
- d) Un accord de cofinancement avec un donateur ou co-financier n'est pas entré pleinement en vigueur dans les 180 jours suivant la date du présent accord révisé, et l'Emprunteur/le Bénéficiaire ne dispose pas de fonds de substitution.
- e) Le droit de l'Emprunteur/Bénéficiaire de retirer le montant du Prêt et/ou du Don auprès du ou des co-financier(s) a été suspendu, annulé ou résilié, en tout ou en partie, ou le prêt d'un co-financier est devenu exigible et payable avant l'échéance convenue de celui-ci ou tout événement est survenu qui, avec le passage du temps, pourrait entraîner l'une ou l'autre de ces situations.
- f) En cas de suspension ou résiliation ou annulation d'un accord de financement conclu entre le Fonds ou un co-financier et l'Emprunteur/Bénéficiaire, entraîne, à l'appréciation discrétionnaire du Fonds, la suspension ou la résiliation du présent accord.
- g) A la discréction du Fonds, en cas de changement dans la composition du personnel clé prévu à l'Annexe I sans information préalable du Fonds.

2. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles (générales/specifiques) préalables aux décaissements :

- a) La notification de l'entrée en vigueur de l'accord de financement consécutive à sa ratification ou approbation selon la législation de l'Emprunteur ;

- b) La non objection du FIDA à l'égard du manuel de procédures administratives et financières du Projet a été accordée.
- c) Le personnel clé de l'UGP a été nommé conformément à l'Annexe 1 du présent accord.
- d) Le droit de l'Emprunteur/Bénéficiaire de retirer le montant du Prêt et/ou du Don auprès du ou des co-financier(s) n'a pas été suspendu, annulé ou résilié, en tout ou en partie, ou le prêt
- e) d'un co-financier est devenu exigible et payable avant l'échéance convenue de celui-ci ; ou tout événement est survenu qui, avec le passage du temps, pourrait entraîner l'une ou l'autre de ces situations.

3. Cet accord est soumis à la ratification ou approbation selon la législation nationale en vigueur de l'Emprunteur/Bénéficiaire

4. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous :

POUR LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE :

Le Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération
Cabinet du Ministre
Rue Martin Luther King
B.P. 696 Bangui
République Centrafricaine

POUR LE FONDS :

Le Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

AMPLIATION A :

Le Ministre des Finances et du Budget
Avenue Abdel Gamal Nasser
B.P. 912 Bangui
République Centrafricaine

Le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural
B.P. 786 Bangui
République Centrafricaine

Le présent accord a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur / Bénéficiaire.

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Félix Moloua
Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération

Date : _____

FONDS INTERNATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Gilbert F. Houngbo
Président

Date : _____

Annexe 1

Description du Projet et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. **Population Cible.** Le PRAPAM ambitionne d'atteindre à travers les activités de promotion des filières ciblées (17000 ménages) et les activités de nutrition (10800 personnes) environ 20 000 ménages (dont 50 % de femmes, 30% de jeunes) soit 119 000 personnes. L'intervention visera en priorité : (i) les petits producteurs engagés dans la production agricole, l'élevage se caractérisant par une production de subsistance avec des tailles réduites en superficie agricole et en capital bétail (Catégorie 1) ; (ii) les personnes déplacées et retournées victimes d'un niveau très élevé de décapitalisation et qui sont en instance d'insertion socio-économique dans les milieux d'accueil (Catégorie 2) ; (iii) les personnes extrêmement vulnérables composée de personnes vivants avec le VIH SIDA, les filles mères, les handicapés, les personnes du troisième âge, veuves et veufs, l'ensemble se caractérisant par une Vulnérabilité structurelle, une faible insertion sociale et une absence d'opportunités socio-économiques (Catégorie 3) ; (iv) les jeunes scolarisés et non scolarisés, les femmes chefs de ménages et les peuples autochtones (Pygmées et nomades M'bororos) caractérisés par une faiblesse prononcée ou une absence de capital de production (terre agricole et bétail) et un manque d'opportunités économiques et d'emplois (Catégorie 4).

2. **Zone d'Intervention.** Le PRAPAM va circonscrire ses interventions dans quatre (4) préfectures : la Nana-Mamberé, l'Ouham-Pendé, la Lobaye et l'Ombella-Mpoko. A l'intérieur de ces préfectures, le projet concentrera ses interventions dans onze (11) sous-préfectures et bassins de production (Bimbo, Boali, Bossembélé, Yaloké, Boda, Boganangone, Mbaïki, Bouar, Baboua, Bozoum et Bocaranga). La zone d'intervention concentrera 33% de la population générale et 39% des exploitations agricoles enregistrées dans l'ensemble du pays en 2013. Le nombre d'actifs agricoles y est évalué à 38% des 1 419 232 actifs agricoles du pays.

3. **Objectifs : L'objectif général** du PRAPAM est de contribuer d'une manière durable à la réduction de la pauvreté, à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages pauvres en milieu rural et à l'insertion économique des femmes et des jeunes dans les régions 1, 2 et 3 de la Centrafrique. **L'objectif de développement** est de renforcer la résilience climatique des populations rurales et améliorer leur accès aux opportunités de marché. Il vise à créer les conditions favorables à l'accroissement des productions végétales et animales et à ouvrir les voies pour une meilleure commercialisation des productions des filières clés de la zone d'intervention.

4. **Composantes du Projet.** Le Projet comprend les composantes suivantes : i) Composante A : Développement des filières végétales et animales ; ii) Composante B : Soutien à l'offre des services et à la valorisation des produits ; et iii) Composante C : Coordination et gestion du Projet.

i) **Composante A : Développement des filières végétales et animales**

La composante vise l'augmentation de la productivité et des productions des systèmes végétal et animal contribuant aussi à une amélioration nutritionnelle.

Sous-composante A1 : Renforcement des capacités productives des

producteurs. Le Projet interviendra en vue de la mise en place d'un mécanisme d'appui au défrichement et aux labours mécanisés des parcelles agricoles dans les sous-préfectures de Bouar et Baoro de la Nana-Mambéré (200 ha), Damara, Bogangolo, Boali, Bossembélé et Yaloké de l'Ombella M'Poko (400 ha) et les sous-préfectures de Boda, Noganagone et Boganda de Lobaye (250 ha) ; et (ii) l'emploi temporaire d'environ 161500 homme-jours, en complémentarité avec les activités financées sous cette sous-composante par le PADECAS, à savoir : (i) la diffusion de nouvelles technologies de production au profit des bénéficiaires ; (ii) la production des semences améliorées et des technologies de conservation des semences ; (iii) l'approvisionnement en intrants et outillages agricoles ; et (iv) l'amélioration des itinéraires techniques de production. Les activités seront organisées autour de deux volets que sont le défrichement des terres et le labour mécanisé des parcelles agricoles.

Sous-composante A2. Crédit et réhabilitation d'infrastructures d'appui à la production. Cette sous-composante vise la mise en valeur et le développement d'environ 730 ha d'aménagements hydro-agricoles au niveau des bas-fonds en vue de l'intensification de la production du riz, des cultures vivrières et maraîchères. Les activités sont classées en trois volets : (i) **réhabilitation et extension du périmètre irrigué de Bozoum** ; (ii) **réhabilitation et extension du périmètre irrigué de Sakai** ; et (iii) **construction d'infrastructures pour l'aménagement de bas-fonds et de sites maraîchers**.

Sous-composante A3 : Éducation nutritionnelle et inclusion sociale. **Cette sous composante a pour objectif d'améliorer** la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages les plus vulnérables, ainsi que le renforcement ou la reconstitution de leurs capacités productives et leurs moyens d'existence à travers la mise en œuvre de trois volets d'activités : (i) **appui à la prise en charge intégrée de la malnutrition aigüe sévère (MAS) avec ou sans complications médicales** ; (ii) **soutien à l'Éducation nutritionnelle et hygiénique pour le changement des comportements notamment par la** mise en place d'outils et de méthodologie de promotion des bonnes pratiques, un dispositif communautaire de 432 couples de « parents lumières » ou encore d'agents en charge du suivi et de l'appui-conseil de proximité et de la mise en œuvre du projet ; et (iii) **soutien au développement des initiatives économiques**.

ii) Composante B : Soutien à l'offre des services et à la valorisation des produits

L'objectif visé à travers cette composante est la création d'infrastructures mieux gérées en matière de transformation, commercialisation et d'accès aux marchés. Elle visera aussi à renforcer les capacités d'intervention des services d'appui au secteur agricole et pastoral.

Sous composante B1, Infrastructures d'accès aux marchés. Cette sous-composante a pour objectif de mettre en place des infrastructures de desserte mieux gérées afin d'améliorer l'accès vers les sites de production, les habitations et les marchés à travers notamment les réalisations suivantes : (i) une étude de faisabilité technique des pistes ; (ii) l'ouverture de 25 km de pistes en travaux neufs ; (iii) la réhabilitation de 500 km de tronçons de pistes ; et (iv) des séances de formation des membres de brigades aux procédures techniques et durabilité de la gestion des pistes. L'effet attendu est de réduire les pertes de production dues à une insuffisance dans les chaînes de transport et d'assurer une meilleure valorisation des produits grâce

à de meilleurs prix sur les marchés. Les filières concernées seront ainsi plus compétitives.

Sous composante B.2, Appui à la valorisation des produits. L'Objectif de la sous-composante est de mettre en place des infrastructures de valorisation des productions soutenues par un accès aux marchés amélioré tels que notamment : (i) des Plateformes multifonctionnelles équipées et fonctionnelles ; (ii) des magasins de stockage des productions végétales livrés aux coopératives ; (iii) des aires de séchage des productions végétales livrées aux coopératives ; ou encore des (iv) unités de transformation de haricots et du riz en produits dérivés fonctionnelles et des décortiqueuses de riz fonctionnelles. L'effet attendu est (i) des produits mieux conservés contribuant à la nutrition ; (ii) des opportunités d'emplois créées pour les jeunes et les femmes ; et (iii) les producteurs bénéficiant d'une ouverture aux marchés nationaux et sous régionaux. Les activités seront mises en œuvre à travers deux volets que sont **l'amélioration du stockage et de la transformation des produits et l'appui à la connaissance et à l'accès aux marchés.**

iii) **Sous-composante B3 : Renforcement de l'offre de services aux producteurs.** L'objectif de la sous-composante est d'assurer la réhabilitation ou la construction des infrastructures pour les structures d'appui et de services afin de renforcer la production et la commercialisation des produits. Les activités promues dans le cadre de cette sous-composante relèvent essentiellement du domaine de l'élevage. Les résultats escomptés sont : (i) la chaîne d'abattage des animaux de boucherie est améliorée à travers la réhabilitation de 3 aires d'abattage des animaux de boucherie (Yaloké, Boda et Baoro) et l'abattoir de Bouar ; (ii) un marché à bétail est construit dans la localité de Bouar ; et (iii) les services d'appui à l'élevage bénéficient de la construction de 15 postes vétérinaires, 1 parc - couloir de vaccination et la réhabilitation de l'ENEB – Bouar.

iv) **Composante C : Coordination et gestion du Projet**

Cette composante organise le dispositif de gouvernance du projet et a pour objectifs de coordonner les interventions du projet, d'assurer une gestion financière efficace et transparente des ressources, de veiller à un fonctionnement harmonieux du projet et à une pleine intégration des processus de planification avec le PADECAS et asseoir un système de suivi évaluation en mesure de suivre l'atteinte des résultats.

II. Dispositions relatives à l'exécution

A. Organisation et Gestion

Agent Principal : Le Projet sera placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR) en tant qu'Agence d'exécution. Le MADR assurera ainsi la maîtrise d'ouvrage, en assumant toutes les charges liées à cette fonction.

Comité national de pilotage (CNP) commun aux trois projets. Le CNP créé à l'occasion de la mise en place du PADECAS sera élargi au Projet par un arrêté conjoint des Ministres en charge de l'Agriculture et de l'Elevage. Il assurera la supervision stratégique et opérationnelle du Projet, et approuvera à ce titre, les programmes de travail et de budgets annuels (PTBA), les rapports annuels d'exécution, et la cohérence des interventions des trois projets avec les politiques nationales. Il se réunira en séance ordinaire deux fois par an et son secrétariat sera assuré par les Coordonnateurs du PADECAS, PRAPAM et

PREPAS. Le CNP regroupera les représentants des différents ministères sectoriels concernés par l'action de ces projets et aussi des représentants des OP et du secteur privé. Selon les besoins, les partenaires techniques et financiers intervenant sur les mêmes thématiques pourraient être invités aux sessions en tant qu'observateurs.

Comité technique d'appui au pilotage (CTAP). Le CNP s'appuiera sur un comité technique d'appui au pilotage (CTAP) composé de six techniciens provenant des Ministères de l'Agriculture, Élevage, Infrastructures, Plan, Finances et Commerce (un par ministère). Le CTAP servira de bras technique au CNP et à ce titre, il sera chargé de l'analyse et de la synthèse des dossiers et rapports soumis par l'UCP et de la formulation à l'attention du CNP, d'avis techniques argumentés permettant une prise de décision avisée.

Comités régionaux de concertation (CRC). Au niveau déconcentré, la concertation se fera à travers les Comités de concertation régionale (CRC) existants du PADECAS instaurés à l'échelle sous-préfectorale et créés par décision du Ministre en charge de l'Agriculture. Les CRC se réuniront une fois par trimestre pour valider: (i) les rapports trimestriels des antennes régionales ; (ii) les rapports des comités de sélection des microprojets soumis par les acteurs (OP et opérateurs individuels) ; (iii) la planification des investissements au niveau sous préfectoral dans le cadre de la préparation du PTBA ; et (iv) veiller à l'alignement et à la cohérence avec les stratégies régionales et les autres opérations de développement intervenant dans la région. Il sera également mis en place, au niveau régional, un comité de sélection/approbation des microprojets à l'échelle de chaque sous-préfecture couverte par le Projet.

Unité de Coordination du Projet (UCP). Le Projet et le PADECAS auront chacun leur propre UCP et mutualiseront certains postes de spécialistes. Chaque UCP sera redevable de l'exécution des activités de son projet à travers une autonomie de gestion administrative et financière. L'UCP du Projet sera composée de : (i) un Coordonnateur national travaillant en binôme avec celui du PADECAS : (ii) un ingénieur Génie rural ; (iii) un spécialiste en technologie, chaînes de valeur agricoles et du suivi de la nutrition; (iv) un spécialiste en Environnement; (v) un spécialiste OP/Entreprenariat; (vi) un spécialiste en suivi-évaluation ; (vii) un spécialiste en gestion administrative et financière ; (viii) un spécialiste en passation de marchés, (ix) un spécialiste en Genre, jeunesse et ciblage ; (x) un comptable, (xi) un assistant administratif/chargé de la caisse, (xii) un chargé de communication et gestion des savoirs et (xiii) un personnel d'appui (chauffeurs, 1 secrétaire, gardiens/personnel de surface). Cette équipe de l'UCP assurera la programmation et la mise en œuvre des activités du Projet, en lien avec des partenaires d'exécution et les services concernés des ministères techniques impliqués, les OP, de la Chambre d'Agriculture et le secteur privé. Elle sera chargée de la préparation des PTBA, des dossiers d'acquisitions et des demandes de paiement, de l'élaboration des rapports trimestriels d'activités et de la préparation des missions de supervision, de revue à mi-parcours, d'achèvement et des audits annuels. Une fonction d'audit interne externalisée sera ajoutée à ce dispositif.

Les Antennes du Projet. Les antennes du PADECAS (Boda, Bouali et Damara) et du PREPAS (Yaloké et Bouar) serviront de relais terrain au Projet. Au sein de ces antennes un personnel spécifique au Projet veillera à l'organisation concertée de la préparation des PTBA, la sélection et programmation des zones d'intervention, la sélection des demandes de financement provenant des producteurs, la préparation et l'organisation des supervisions rapprochées et statutaires, la concertation régionale, etc. Le personnel du PRAPAM au

niveau des antennes sera constitué de : (i) un technicien de profil business, chargé de la coordination, du dialogue et des partenariats sur ces questions et celles des infrastructures et ; (ii) un assistant comptable ; (iv) deux animateurs et (v) un chauffeur.

Recrutement et gestion du personnel. Tout le personnel-clé du PRAPAM sera recruté par voie compétitive ouverte à l'échelle nationale et selon des procédures compatibles avec celles du FIDA. Le personnel sera lié au Projet par des contrats de performances annuels adossés à des indicateurs de résultats.

B. Mise en œuvre

1. Mise en œuvre des composantes techniques

Composante A. Le Ministère de l'agriculture et du développement rural (MADR) assurera la maîtrise d'ouvrage. En particulier, sa Direction Générale des Infrastructures et des Aménagements Ruraux (DGIAR), en étroite collaboration avec l'UCP du Projet, assurera le suivi et la supervision de toutes les activités liées aux aménagements hydro-agricoles qui seront exécutées dans le cadre du Projet. Les deux dernières années du Projet serviront au suivi de l'exploitation et à l'utilisation des différentes réalisations, à leur consolidation et à la capitalisation. Ainsi, le phasage suivant sera adopté : (i) La première année sera consacrée à l'identification et la sélection des sites, aux études techniques et au déroulement des procédures de passation des marchés ; (ii) Les travaux d'ingénierie civile effectifs débuteront à partir de la deuxième année pour finir au plus tard à la fin de la quatrième année ; et (iii) Les travaux d'ingénierie sociale seront réalisés en préalable ou concomitamment aux travaux de génie civil, selon la nature de l'activité et des éléments de contexte.

Les interventions reposeront sur une approche participative mettant les organisations de producteurs (OP) et les groupements agro-pastoraux (GAP), qui sont les bénéficiaires directs de ces aménagements, au centre du processus de mise en œuvre des activités. Un partenariat avec le Programme Alimentaire Mondial (PAM) sera matérialisé pour la mise en œuvre des activités d'appuis au labour et au défrichement des parcelles par le biais d'appuis à la main d'œuvre locale qui sera soutenue par des opérations classiques du PAM, selon l'approche HIMO, ainsi qu'avec l'UNICEF.

Composante B. Au démarrage du Projet, les propositions de réalisation des pistes ainsi que les tronçons seront confirmées dans le cadre d'un schéma directeur des pistes rurales. Les études diagnostics de tous les tronçons seront réalisées au cours de l'année 2021 de façon à permettre le lancement des procédures de passation des marchés pour les travaux au cours de la même année. L'exécution des travaux de pistes obéira au phasage suivant : 325 km en 2022 (300 km de réhabilitation et 25 km de nouvelles ouvertures) et 200 km à réhabiliter en 2023.

Les études et contrôles pour la réalisation des pistes seront confiés à des bureaux d'études par voie d'avis à manifestation d'intérêts sur les plans nationaux, sous régionaux et internationaux, selon la procédure de passation des marchés appropriée ou à défaut, en l'absence de cabinets qualifiés ou dans le cas où leur nombre est insuffisant, certaines études pourront être confiées à la cellule nationale chargée de la planification et coordination des pistes rurales.

Les brigades d'entretien des pistes seront mises en place à travers une démarche d'ingénierie sociale qui implique le Projet, les mairies et les populations dont les villages seront traversés par les tronçons ou riveraines des tronçons. Le Ministère de l'équipement, à travers la cellule chargée de la planification et coordination des pistes rurales, sera impliqué dans la mise en œuvre de cette activité notamment dans l'identification des tronçons, la validation des études techniques.

Les modalités de mise en œuvre des infrastructures de transformation et de conservation des produits obéiront à une approche différenciée selon que l'infrastructure soit communautaire ou individuelle. Une étude sera engagée dès le démarrage du Projet afin de concilier la disponibilité des infrastructures au phasage des activités de production qui seront boostées dans le cadre de la Composante A.

2. Supervision

Des missions de supervisions conjointes (FIDA, Gouvernement, BAD) des deux projets seront organisées deux fois par an afin de vérifier l'état d'avancement des projets au niveau technique, administratif et financier et à évaluer les complémentarités et synergies développées. Une revue à mi-parcours sera organisée au cours de la troisième année d'exécution du projet à l'effet d'évaluer les résultats obtenus et la capacité à atteindre les objectifs.

3. Manuel des Procédures Administratives et Financières du Projet

Préparation. Un Manuel acceptable pour le FIDA sera préparé et inclura notamment les dispositions relatives à : (i) la coordination institutionnelle quotidienne du Projet, (ii) le budget, les procédures de décaissement, de passation des marchés, de surveillance et d'évaluation, de gestion financière et de reporting, (iii) les procédures de recrutement du personnel clé du projet ou de toute assistance technique, (iv) une description détaillée des modalités de mise en œuvre du Projet, et (v) toutes autres procédures ou modalités administratives, financières ou techniques requises par le Projet.

Approbation et Adoption. Ce projet de Manuel sera adressé au FIDA pour commentaire et approbation et sera adopté par l'Agent principal tel qu'approuvé par le FIDA. Une copie sera communiquée au FIDA dans les meilleurs délais. L'Agent principal devra exécuter le Projet conformément au Manuel et ne pourra le modifier, l'abroger, y déroger ou permettre de le modifier, de l'abroger ou d'y déroger sans l'accord écrit préalable du FIDA.

4. Gestion des connaissances

La stratégie sera mise en place par le Projet avec comme objectif : (i) l'ancrage durable des savoirs techniques auprès des producteurs et coopératives ; (ii) la génération de connaissances à partir de l'expérience du Projet ; (iii) le partage de ces connaissances auprès des Départements Techniques du MADR et MESA, du FIDA ou des autres bailleurs de fonds à l'aide de divers médias.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation du produit du Prêt et du Don.* a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement du Prêt et du Don ainsi que le montant du prêt et du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories :

Catégories	Montant alloué au titre du Don (exprimé en USD)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer (hors taxes)	Montant alloué au titre du Prêt (exprimé en USD)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer (Hors taxes)
I. Travaux	9,025,000	100%	2,232,000	100%
II. Biens, services et intrants	1,533,000	100%	395,000	100%
III. Consultations	3,826,000	100%	946,000	100%
IV. Subventions et Dons	---	---	---	---
V. Salaires et indemnités	1,600,000	100%	405,000	100%
<i>Non alloué</i>	1,776,000	100%	442,000	100%
TOTAL	17,760,000	100%	4,420,000	100%

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit :

- i) Les dépenses en Biens Services et intrants relatives à la catégorie II incluent également les dépenses liées aux Véhicules et celles relatives aux Équipements et matériels ;
- ii) Les dépenses en Consultations relatives à la catégorie III incluent également les dépenses liées aux Formations et Ateliers ;
- iii) Les dépenses en Salaires et Indemnités relatives à la catégorie V incluent également les dépenses liées aux Coûts de Fonctionnement.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions Générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit de l'Emprunteur/Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte du prêt du Fonds si l'Emprunteur/le Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. Dans les six mois suivant l'entrée en vigueur de l'accord de financement, le Projet achètera et installera un logiciel de comptabilité spécifique au Projet, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.
2. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Projet conclura un protocole d'accord avec les partenaires de mise en œuvre qui structurera la collaboration, définira les rôles, les responsabilités et les devoirs en matière de mise en œuvre et de gestion financière de la comptabilité et rapports.
3. Planification, suivi et évaluation. L'Emprunteur/le Bénéficiaire veillera à ce que (i) un système de Planification, de Suivi et d'Évaluation (PM&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent accord.
4. Sécurité du régime foncier. Le cas échéant, l'Emprunteur/le Bénéficiaire veillera à ce que le processus d'acquisition des terres soit déjà achevé et que les processus de compensation soient conformes aux meilleures pratiques internationales et aux principes du consentement libre, préalable et éclairé.
5. Conformité aux procédures d'évaluation sociale environnementale et climatique (SECAP). L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que le Projet soit mis en œuvre conformément au SECAP du FIDA.

Environnement et garanties sociales. L'Emprunteur/le Bénéficiaire veille à ce que :
a) toutes les activités de Projet tiennent particulièrement compte de la participation et des pratiques des populations de minorités ethniques, conformément à la Politique du FIDA sur les peuples autochtones (2009), selon le cas ; (b) les propositions de travaux de génie civil incluent la confirmation qu'aucune acquisition forcée de terres ou réinstallation involontaire n'est requise dans le cadre du Projet/Programme. En cas d'acquisition de terres non prévue ou de réinstallation involontaire dans le cadre du Projet/Programme, l'Emprunteur/le Bénéficiaire devra immédiatement informer le Fonds et préparer les documents de planification nécessaires ; c) les hommes et les femmes reçoivent une rémunération égale pour un travail de valeur égale au titre du Projet/Programme; f) le recours au travail des enfants n'est pas prévu dans Projet/Programme; (g) les mesures incluses dans le plan d'action pour l'égalité des sexes préparé pour le Projet/Programme sont entreprises et les ressources nécessaires à leur mise en œuvre sont mises à disposition en temps utile; et (h) toutes les mesures nécessaires et appropriées pour mettre en œuvre le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes afin de garantir que les femmes puissent participer et bénéficier équitablement du Projet/Programme sont dûment prises.

- 6.** Mesure anticorruption. L'Emprunteur/le Bénéficiaire doit se conformer à politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.
- 7.** Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus. L'Emprunteur/Bénéficiaire et les parties au projet doivent s'assurer que le projet est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.
- 8.** Utilisation des véhicules du Projet et autres équipements. L'Emprunteur doit s'assurer que :
 - a) tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont affectés exclusivement aux besoins du Projet;
 - b) Les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet/Programme sont adaptés aux besoins du Projet ;
 - c) Tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du Projet sont exclusivement destinés à une utilisation pour le Projet ;
 - d) Le Fonds et l'Emprunteur/Bénéficiaire conviennent de l'affectation des biens du Projet au terme de la réalisation du Projet.

Cadre logique

Projet de Renforcement de la Productivité et de l'accès aux marchés des Produits agropastoraux dans les savanes										
Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification		Hypothèses			
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence				
Portée	1.b Estimation correspondante du nombre total des membres des ménages				SSE du projet Enquête de référence, Evaluation à mi-parcours Evaluation d'impact	Trimestrielle Trimestrielle	Contexte socio-économique et politique favorables UGP			
	Membres des ménages - Nombre de personnes		54500	119 000						
	1.a Nombre correspondant de ménages touchés									
	Ménages dirigés par une femme - Nombre		4542	10 000						
	Ménages autres que ceux ayant une femme pour chef - Nombre		4542	10 000						
	1 Nombre de personnes recevant des services promus ou soutenus par le projet									
	Femmes - Nombre		27250	59500						
	Hommes - Nombre		27250	59500						
	Jeunes - Nombre		16350	35700						
	Personnes autres que les jeunes - Nombre		38150	83300						
Objectif du projet	Nombre de personnes bénéficiaires d'une mobilité économique				Enquêtes de référence et enquêtes d'impact	Annuelle à partir de l'année 3	Contexte sociopolitique favorable à la mise en œuvre du projet			
	Males - Nombre			44475						
	Femelles - Nombre			44475						
	Nombre de personnes ayant amélioré leur sécurité alimentaire									
	Males - Nombre		27250	49500						
	Femelles - Nombre		27250	49500						
	Ménages - Nombre		9084	20000						
	Pourcentage de ménages soutenus déclarant une augmentation de revenus									
	Ménages -		30	75						
	Pourcentage									
Objectif de développement	1.2.8 Femmes déclarant une diversité alimentaire minimale (MDDW)				COI enquête, MDDW méthodologie	UGP & partenaires	Bonne capacités techniques et managériales de l'équipe du Projet et des partenaires			
	Femmes (%)		38	75						
	3.2.2 (Nombre) pourcentage de personnes/ménages déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes au changement climatique									
	Ménages Pourcentage		30	75						
	IE.2.1 Individus présentant une amélioration de l'autonomisation									
	Hommes-Pourcentage									
	Femmes-Pourcentage									
	Jeunes-Pourcentage									
	1.2.4 (Nombre) pourcentage de personnes/ménages déclarant une augmentation de la production									
	Hommes - Nombre		20 437	44 625						
Effet direct 1: Les filières végétales et animales ont accru leurs productivités et contribué à la nutrition	Femmes - Nombre		20 437	44 625	Enquête sur les effets directs conduite auprès d'un échantillon de bénéficiaires du projet	Annuelle à partir de l'année 2	Conditions climatique favorables			
	Jeunes - Nombre		13 000	25 000						

Produit Produit 1.1 Les capacités techniques des producteurs sont renforcées en matière de production agricole et animale	1.1.4 Nombre de personnes formées aux pratiques et/ou techniques de production				SS&E	Semestrielle	UGP	Disponibilité des services d'appui
	Hommes formés à la production végétale et animale - Nombre		9850	16250				
	Femmes formées à la production végétale et animale - Nombre		9850	16250				
Produit 1.2 Les meilleures technologies et pratiques climato résilientes y compris la sélection variétale intégrée des filières résiliences aux CC sont mises en cultures et adoptées	3.1.2 Nombre de personnes bénéficiant de services d'information sur le climat				Rapport d'activités	Annuelle	Prestataires de services	
	Femmes - nombre		20 000	36 625				
	Hommes – nombre		20 000	36 625				
Produit 1.3 Des espaces de production agricole sont aménagées et disponibles pour les producteurs	3.1.4 Nombre d'hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat				Rapport d'activités	Annuelle	PAM	Disponibilité des entreprises qualifiées. Mobilisation des bénéficiaires
	Superficie en hectares - Superficie (ha)		450	850				
	1.1.2 Nombre d'hectares de terres agricoles dotées d'infrastructures hydrauliques construites/remises en état							
Produit 1.4 Les ménages ruraux, notamment les femmes et les enfants de moins de cinq ans, ont amélioré leur situation nutritionnelle	1.1.8 Ménages recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition							
	Ménages - Nombre		480	910				
	Homme – Nombre		2 856	5 415				
Effet direct Effet 2 : Les productions sont mieux valorisées et les jeunes et femmes mieux insérés au tissu économique grâce aux infrastructures pour la valorisation des productions mises en place et mieux gérées par les populations	2.2.6 (Nombre) pourcentage de personnes/ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés et aux installations de transformation et de stockage				Enquête sur les effets directs conduite auprès d'un échantillon représentatif de bénéficiaires du projet	Annuelle à partir de l'année 2	UGP	
	Femme - Nombre		21 715	43 435				
	Homme - Nombre		21 716	43 435				
Produit 2.1 Des infrastructures de transformation et de conservation sont fonctionnelles	2.1.6 Installations de commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état				SSE	Annuelle	Ministère/prestataire de services	Utilisation efficiente des ressources du projet
	Nombre total d'installations		20	37				
	Unités de micro-projets individuelles liées à la transformation et commercialisation des produits installés							
Produit 2.2 Les sites de production et villages sont reliés aux centres et voies d'écoulement des produits	2.1.5 Nombre de kilomètres de routes construites, refaites ou améliorées				Système S&E	Annuelle	Ministère/ prestataire de service	
	Longueur des pistes réhabilitées et/ou construites - (km)		375	525				
Produit 2.3 : Les femmes et les jeunes sont intégrés aux chaînes des valeurs	2.1.2 Nombre de personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises				Système S&E	Semestrielle	UGP	
	Femmes - Nombre		50	150				
	Nombre d'emplois créés pour les jeunes							
	Nombre d'emplois		300	600				

Matrice intégrée des risques du projet

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inherent	Risque résiduel
Contexte national	Élevé	Élevé
<i>Engagement politique</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Gouvernance</i>	<i>Élevé</i>	<i>Élevé</i>
<i>Macroéconomie</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Fragilité et sécurité</i>	<i>Élevé</i>	<i>Élevé</i>
Stratégies et politiques sectorielles	Substantiel	Moyen
<i>Alignement des politiques</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Élaboration et mise en œuvre des politiques</i>		<i>Aucun risque anticipé</i>
Contexte environnemental et climatique	Élevé	Substantiel
<i>Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Vulnérabilité du projet aux impacts des changements climatiques</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
Portée du projet	Substantiel	Moyen
<i>Pertinence du projet</i>		<i>Aucun risque anticipé</i>
<i>Solidité technique</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité	Substantiel	Moyen
<i>Modalités d'exécution</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Suivi-évaluation des dispositifs</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
Gestion financière du projet	Élevé	Substantiel
<i>Organisation et dotation en personnel du projet</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Budgétisation du projet</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Flux de fonds et procédures de décaissement du projet</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Contrôles internes du projet</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Information comptable et financière du projet</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Audit externe du projet</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>

Passation des marchés relatifs au projet	Élevé	Moyen
<i>Cadre juridique et réglementaire</i>	Élevé	<i>Substantiel</i>
<i>Responsabilité et transparence</i>	Élevé	<i>Moyen</i>
<i>Capacités en matière de passation des marchés publics</i>	Substantiel	<i>Moyen</i>
<i>Processus de passation des marchés publics</i>	Substantiel	<i>Moyen</i>
Impact environnemental, social et climatique	Substantiel	Moyen
<i>Conservation de la biodiversité</i>	Élevé	<i>Substantiel</i>
<i>Efficience des ressources et prévention de la pollution</i>	Moyen	<i>Faible</i>
<i>Patrimoine culturel</i>	Substantiel	<i>Moyen</i>
<i>Peuples autochtones</i>	Élevé	<i>Substantiel</i>

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inherent	Risque résiduel
<i>Conditions de travail</i>	Substantiel	<i>Substantiel</i>
<i>Santé et sécurité communautaires</i>	Élevé	<i>Substantiel</i>
<i>Réinstallation et réinsertion économique des populations</i>	Élevé	<i>Substantiel</i>
<i>Émissions de gaz à effet de serre</i>	Substantiel	<i>Moyen</i>
<i>Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques</i>	Élevé	<i>Moyen</i>
Parties prenantes	Moyen	Faible
<i>Coordination/participation des parties prenantes</i>	Moyen	Faible
<i>Doléances des parties prenantes</i>	Moyen	Faible
Risque global	Substantiel	Moyen
Contexte national	Élevé	Élevé
Engagement politique	Substantiel	Substantiel
Risque: Upcoming presidential elections in the country in December can have affect on stability and possible turn over in Government composition. This may lead to delay in PRAPAM agenda	Substantiel	Substantiel

Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none">- Adequate awareness and ownership of ongoing agenda with Ministries services- Early effectiveness of FIPS		
Gouvernance	Élevé	Élevé
Risque: <p>The country's territory is not under Government's full control. Instability still exist and threats are permanent. Even though the project areas are among the less affected of the country, National condition can have considerable effects.</p>	Élevé	Élevé
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none">- Avoid High risk areas- Take steps if necessary to address security situation- Close monitoring of the security situation in the country and in the project areas		
Macroéconomie	Substantiel	Substantiel
Risque: <p>Impact of economic situation of the country can affect project results.</p>	Substantiel	Substantiel

Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none">- Increase agricultural output will help the country improve its overall trade balance- Close monitoring of macroeconomic indicators in the country with specialized institutions (World Bank, UNDP...) can insure safeguard measures. Project costs and financing categories can be reviewed at mid-term		
Fragilité et sécurité	Élevé	Élevé
Risque: <p>Weaker capacity in coordination of activities at national level and in the regions. Poor involvement and ownership from government services.</p>	Élevé	Élevé
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none">- Tailoring all activities and implementation procedures to provision of adequate solutions (design with NGO based in Bangui, ..) - Capacity development through training and provision of tools to essential government services		

Stratégies et politiques sectorielles	Substantiel	Moyen
Alignment des politiques	Substantiel	Moyen
Risque: Development partners are slowly coming back to the country with strategies insufficiently coordinated. Coordination mechanism is weaker at the Ministries level.	Substantiel	Moyen
Mesures d'atténuation: Measures include : - Seek to ensure consistency of interventions in the field. - Establish frameworks for consultations between national development agencies in Bangui and in the project areas. - Support to policy Dialogue and better aid coordination to the key Ministries. - Support to the national monitoring and evaluation system		
Élaboration et mise en œuvre des politiques		Aucun risque anticipé
Il n y a pas de risque à ce sujet		
Contexte environnemental et climatique	Élevé	Substantiel
Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales	Substantiel	Moyen
Risque: - Construction of 100km rural roads - Rehabilitation of existing Dams (above 15 meters high)	Élevé	Substantiel

Mesures d'atténuation: An environmental and social management framework has been developed. In addition, the project will produce site/activity specific ESMF/ESIA in accordance with national policies and frameworks and IFAD guidelines. Contractors will employ Health, Safety and Environment officers and be guided by Job Hazard Analysis for every construction activity. These measures are integrated in the ESMF to be implemented		
Risque: Depletion of the Aquifer and Soil degradation	Élevé	Moyen

Mesures d'atténuation: In the case of surface layers, they can be reconstituted whereas; plant cover created will enable soil conservation. Irrigation will be done in accordance with International technical guidelines and standards. The developments will be carried out by contour line, which will reduce land degradation. These measures are integrated in the ESMF to be implemented		
Risque: Deforestation of land for construction, hydro-agricultural development and then erosion	Élevé	Moyen
Mesures d'atténuation: The beneficiaries will benefit from training on erosion control in the framework of market gardening and Farmer Field Schools. With respect to rain-fed agriculture, the project plans to train on better use of available water as well as in the use of rain-crop residues. In terms of raising awareness on environmental issues, the project provides for the creation of "Open Days" which will promote the exchange of information, discussions and debates on themes of interest to the whole community, notably environmental, and with the various categories of actors, including waters and forests.		
Risque: Depletion of the Aquifer, Conflicts and competition for access to developed areas and Land tenure insecurity in developed areas	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: The beneficiaries will be trained in sustainable land and water management integrated into the environmental monitoring system, in addition to other monitoring systems set up by PRAPAM		
Risque: Lack of appropriate consultation and compensation connected to clearing and loss of agricultural land due to the construction of new tracks/roadways.	Élevé	Moyen
Mesures d'atténuation: The project will comply with the compensatory provisions in force in CAR and IFAD requirements and follow the principle of free, prior and informed consent of all stakeholders		
Risque: Soil degradation, landscape modification and green cover destruction.	Élevé	Moyen

Mesures d'atténuation: The activities will be carried out in compliance with the regulations on construction of works. A "green" environment is planned around this infrastructure, notably by planting trees.		
Risque: Water and land pollution by pesticides and fertilizers	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: The integrated pest and management plan training will focus on the rational use of inputs in an environmental, economic and healthy manner. Soil enrichment with organic matter will improve water retention in the plot as well as soluble inputs. It will also look at aspects relating to the rational use of water, the use of manure and more generally the techniques, which limit the recourse to chemical products. Exchanges on crop diversification will also help to ensure the sustainability of production by not impoverishing the soil. It will also promote water-saving watering systems as well as the creation of compost bins to enrich the soil.		
Vulnérabilité du projet aux impacts des changements climatiques	Élevé	Substantiel
Risque: Exposure to droughts, overflowing of rivers leading to flooding, high temperatures, which promote wilting, increase in the prevalence of pests and diseases, and reduction in aquaculture activities because of drought.	Élevé	Substantiel
Mesures d'atténuation: The project will invest in climate information and robust early warning systems to provide accurate, reliable and timely climate information needed to reduce losses and damages resulting from climate-related extreme weather events, increasing the resilience of vulnerable populations and enhancing the capacity of local rural communities to adapt to future changes in climate. At the agro-pastoral CEP level, the project will introduce short-cycle seeds that are more resilient to the effects of climate change.		
Portée du projet	Substantiel	Moyen
Pertinence du projet		Aucun risque anticipé
Le projet est très pertinent dans le contexte du pays où les infrastructures ont été détruites par la guerre		

Solidité technique	Substantiel	Moyen
Risque: Concurrent management of two operations, PRAPAM and PADECAS, financed by different institutions, may be a cause for bottlenecks.	Substantiel	Moyen
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none">- Institutional arrangement put in place has defined many safeguardmeasures.- Special AWBP procedures are defined and will be further elaboratedin project manuals.- Provision of technical Assistance to the PMU for the management ofthe project.- AfDB will provide its expertise in Infrastructures projectimplementation		
Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité	Substantiel	Moyen
Modalités d'exécution	Substantiel	Moyen
Risque: Weakness in Ministry's ability to coordinate two projects with complementary goals	Substantiel	Moyen
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none">- Set up dedicated committee to review AWBP for the two projectsprior to steering committee- Set up coordination mechanism at the regional level, in the field		
Suivi-évaluation des dispositifs	Substantiel	Moyen
Risque: Inability of ministries and institutions in charge of monitoring and evaluation (M&E) to ensure timely assistance, follow up and effective M&E.	Substantiel	Moyen
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none">- Capacity training for the RPCA secretariat, the ministry in charge ofplanning, and the implementation ministries- Support provided to national coordination mechanism for theagricultural sector.		
Gestion financière du projet	Élevé	Substantiel
Organisation et dotation en personnel du projet	Substantiel	Moyen

Risque: The overall project coordinator will be the PRAPAM AfDB coordinator which is a key risk in case of disagreement. In the past, the recruitment of skilled financial management personnel has proved difficult in Bangui, and significant fiduciary risks have materialised in the relationship with implementing partners. Unsatisfactory performance of implementing partners in the past associated with weak internal controls and governance.	Substantiel	Moyen
Mesures d'atténuation: A clear separation between the roles and responsibilities of the PRAPAM Project Implementation Unit staff should be defined at design. The common Project Implementation Manual to be prepared in the design process needs to respect IFAD guidelines and policies. High attention should be paid to the text of MoUs with implementing partners concerning, reporting, governance and fiduciary clauses. The COSOP 2020-2024 highlighted the need for project design to consider internal audit arrangements for projects and instil an anticorruption culture.		
Budgétisation du projet	Élevé	Substantiel
Risque: Risque que les dépenses budgétisées ne soient pas réalistes, qu'elles ne soient pas préparées ou révisées en temps voulu et qu'elles ne soient pas exécutées de manière ordonnée et prévisible, ce qui se traduit par des fonds non disponibles au moment voulu, des coûts non admissibles, une réaffectation des fonds du projet et une lenteur d'exécution.	Élevé	Substantiel
Mesures d'atténuation: Ensure the disbursement plan is linked to and correlated with the AWPB Ensure the AWPB is finalized with IFAD's non objection by December 31		
Flux de fonds et procédures de décaissement du projet	Élevé	Substantiel
Risque: Risque que les fonds provenant de plusieurs bailleurs de fonds soient décaissés en retard en raison de la lourdeur des mécanismes de trésorerie ou de l'incapacité des centres de coût du projet et des prestataires de services à justifier les avances antérieures, entraînant ainsi des retards d'exécution.	Élevé	Substantiel

Mesures d'atténuation: A trimester-based disbursement plan will be set up on the designated account Trainings will be held on service providers and implementation partners on procedures regarding justification of advances		
Contrôles internes du projet	Élevé	Substantiel
Risque: Risque de non-contrôle des fonds du projet, ce qui entraîne une utilisation inefficace ou inappropriée des ressources du projet.	Élevé	Substantiel
Mesures d'atténuation: An internal audit system will be set up which must be handled by a firm for year 1 and year 2 of the project implementation to set the correct standards Separation of responsibilities and tasks will be laid out in the PIM and monitored		

Information comptable et financière du projet	Substantiel	Moyen
Risque: Risque que les systèmes comptables – notamment les politiques et les normes – ne soient pas intégrés et fiables, entraînant des inexactitudes dans les documents financiers, et que des dossiers raisonnables ne sont pas préparés, publiés et stockés, ce qui entraîne un manque de prise de décision éclairée.	Substantiel	Moyen
Mesures d'atténuation: Rapid installation of FM software at startup and training of users Provision of technical assistance in the contract with software manager The proper calibration of the software will be ensured in order to generate appropriate independent finance reports		
Audit externe du projet	Moyen	Moyen
Risque: Risque qu'un contrôle indépendant et compétent des états financiers du projet ne soit pas mis en place ou effectué en temps utile, ce qui pourrait entraîner une présentation inexacte des résultats financiers, une suspension ou encore d'autres mesures pour non-respect des règles.	Moyen	Moyen

Mesures d'atténuation: Selection of audit firms with high experience at regional level as early as possible Ensure the verification of at least 2 contracts with implementation partners during each annual audit exercise		
Passation des marchés relatifs au projet	Élevé	Moyen
Cadre juridique et réglementaire	Élevé	Substantiel
Risque: Procurement Monitoring - Lack of viable monitoring mechanism for procurement (No data available on procurement activities in terms of number of bidding process by methods and category from the National Directorate in charge of procurement monitoring and control. Only 2010 PEFA is available and does not allow assessment).	Élevé	Substantiel
Mesures d'atténuation: At the project level, ensure that all data and information related to procurement (including methods and category) is processed and made available to the public.		
Responsabilité et transparence	Élevé	Moyen
Risque: - Lack of information on procurement process. (2010 PEFA for CAR, which is available, does not contain information on eligibility criteria. These data must be available on Pillar 19 of the PEFA which gives an A rating but this does not reflect the current situation and publications have stopped.) - Lack of data on procurement competition and results	Élevé	Moyen

Mesures d'atténuation: - At project level, ensure the recourse mechanism adheres to national procedures and IFAD rules, and results are publicly disclosed. - At project level, ensure a disclosure system is put in place for procurement of goods, services and works, including with respect to cases of fraud and corruption. Ensure application of IFAD policy on fraud and corruption.		
Capacités en matière de passation des marchés publics	Substantiel	Moyen

Risque: there are very weak capacity in the Government institutions coupled with corruption practices.	Substantiel	Moyen
Mesures d'atténuation: The UCP will be reinforced with adequate capacities and partnerships with well established organisations such as WFP and UNOPS will help in the procurement. IFAD will accompany the teams with appropriate tools.		
Processus de passation des marchés publics	Substantiel	Moyen
Risque: Risque que les processus de passation de marchés et les structures de marché (méthodes, planification, appels d'offres, attribution et gestion des marchés) soient inefficaces ou anticoncurrentiels, entraînant une mauvaise utilisation des fonds du projet ou une mise en œuvre non optimale du projet et une réalisation insuffisante de ses objectifs.	Substantiel	Moyen
Mesures d'atténuation: A PPM will be elaborated and implemented with support of adequate expertise		
Impact environnemental, social et climatique	Substantiel	Moyen
Conservation de la biodiversité	Élevé	Substantiel
Risque: Biodiversity loss of endangered and vulnerable plant and animal species because of deforestation	Élevé	Substantiel

Mesures d'atténuation: The project will implement the country's policy and strategy in this regard in line with IFAD guidelines. It will design and implement activities to improve information sharing, education and communication strategy, knowledge of biodiversity, promotion of new and renewable energies. The capacity of the beneficiaries will also be built to identify endangered and vulnerable species to enhance conservation.		
Efficience des ressources et prévention de la pollution	Moyen	Faible

Risque: Water and land pollution by pesticides, fertilizers and use of propagation methods which lead to waste of inputs	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: The climate and environment training will focus on the rational use of inputs in an environmental, economic and healthy manner. Soil enrichment with organic matter will improve water retention in the plot as well as soluble inputs. The CEP with a vegetable vocation will integrate the questions of CES as well as the aspects relating to the rational use of water, the use of manure and more generally the techniques, which limit the recourse to chemical products. Exchanges on crop diversification will also help to ensure the sustainability of production by not impoverishing the soil. It will also promote watersaving watering systems as well as the creation of compost bins to enrich the soil. In addition, the beneficiaries will also be trained on more efficient propagation methods other than broadcasting of seeds.		
Patrimoine culturel	Substantiel	Moyen
Risque: Such activities could lead to communal and religious conflicts and destruction of	Substantiel	Moyen
Mesures d'atténuation: In addition to the cultural and religious sites in the communities, the project will not implement in areas which are of cultural significance including; the 3 National Parks, the 7 Wildlife Reserves, the Biosphere Reserve, 4 Ramsar Sites, 4 Hunting Areas, and the World Heritage Site.		
Peuples autochtones	Élevé	Substantiel
Risque: Forceful migration, exclusion of the most vulnerable communities including the pygmies	Élevé	Substantiel
Mesures d'atténuation: The project will comply with the compensatory provisions in force in Chad as a mitigation measure and following the principles of free, prior and informed consent of all stakeholders		
Conditions de travail	Substantiel	Substantiel

Risque: Migration as a result of the effects of climate change and the employment of underage persons as well as child labor and child soldiers	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation: The project will not invest in areas with high likelihood of experiencing this type of migration and will not employ child labour. Provisions will be made for appropriate personal protective equipment, while the beneficiaries will be trained on health, safety and environment.		
Santé et sécurité communautaires	Élevé	Substantiel
Risque: Exposure to epidemics and pandemics which could lead to sickness, death, loss time injury, loan default and in extreme cases, project closure. With the COVID -19 exposure is very high	Élevé	Substantiel
Mesures d'atténuation: Beneficiaries will be trained on WASH, and the use of Personal Protective Equipment. Health emergency reporting structures and channels will be setup to mitigate this risk.		
Réinstallation et réinsertion économique des populations	Élevé	Substantiel
Risque: Forced migration because of work on infrastructure	Élevé	Substantiel
Mesures d'atténuation: In the event that such situations occur, the project will comply with the compensatory provisions in force as a mitigation measure following the principles of free, prior and informed consent of all stakeholders		
Émissions de gaz à effet de serre	Substantiel	Moyen
Risque: Increase in GHG from Rice production and Animal production	Substantiel	Moyen

Mesures d'atténuation: To ensure that the activities within rice and animal production do not increase the GHG emissions, techniques like alternate wet and drying method and urea deep placement will be implemented while broadcasting of inorganic fertilizers will be discouraged. Integrated pest and disease management will ensure that agrochemicals are effectively applied and the wastes properly disposed. The project will ensure that a proper fodder management system is put in place and animal dung is properly disposed or converted to biogas and organic matter.		
Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques	Élevé	Moyen

Risque: Droughts, flooding, wilting, pests and diseases, and loss of livelihood	Élevé	Moyen
Mesures d'atténuation: The project will ensure that hybrid seeds which are resistant to pest and diseases, tolerant to drought and flooding are distributed. Smart weather devices and other forms of climate information dissemination will also be provided to the beneficiaries. Gainful partnerships with reputable organizations like the FAO will be pursued to ensure that the capacities of the beneficiaries are built to increase their resilience to the impacts of climate variability and hazards.		
Parties prenantes	Moyen	Faible
Coordination/participation des parties prenantes	Moyen	Faible
Risque: Coordination and harmonisation of activities in the field may pose constraints due to conflicting interests	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: - Appropriate information channel from project towards stakeholders - Involvement of local authorities and communities in targeting process and implementation		
Doléances des parties prenantes	Moyen	Faible
Risque: Social discrimination not allowing consideration of complaints from marginalised people	Moyen	Faible

Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none">- Targeting strategy focused to marginalised people- Project network for consideration of complaints- Set up project Antennas in the field		
---	--	--